



Principe du contradictoire

Par **Marie22**, le **06/04/2011** à **17:33**

Bonjour. J'ai assigné mon bailleur au tribunal d'Instance pour demander des dommages et intérêts pour mon logement insalubre. Je ne sais encore si je vais pouvoir me faire assister par un avocat mais si ce n'est pas le cas, j'ai une petite question. D'accord, je communique toutes mes pièces à la partie adverse, au nom du principe du contradictoire, mais comment être sûre que celle-ci ne se montre pas de mauvaise foi, et ne prétende pas qu'il lui manque une pièce. Justement celle qui pourrait l'embarrasser ! Merci beaucoup pour votre réponse.

Liste pointée, avec émargement (date signature)